Département de la GUADELOUPE



Ville de Le MOULE

2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20250227-9dcm2025022719-DE Date de télétransmission : 12/03/2025 Date de réception préfecture : 12/03/2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire de la collectivité territoriale.

La loi du 6 février 1992 impose aux communes l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. De même, il doit permettre d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité.

L'article 107 de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 impose de nouvelles obligations aux collectivités en matière de transparence financière. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'un volet consacré à la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Ce rapport doit être transmis à l'EPCI (CANGT) et l'EPCI doit lui aussi transmettre le sien aux communes membres. Enfin, lorsqu'un site internet existe, le rapport d'orientations budgétaires doit être mis en ligne.

Table des matières

I. Perspectives macro-économiques : Une croissance économique mondiale qui	reste
modérée	3
A- Analyse du contexte global	3
1- Aperçu de l'environnement macro-économique	3
2- Principales mesures de la loi de finances pour 2024 (LF2024)	6
B- Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville	17
1- L'épargne de gestion	18
2- L'épargne brute, l'épargne nette	18
3- L'encours de la dette	19
II. Evolution à moyen terme des ressources de la ville	22
A- La section de fonctionnement	22
1- Les ressources	22
2- Regard sur la fiscalité	24
3- Les charges ventilées par grandes fonctions	27
4- Focus sur les dépenses de personnel	27
B- La section d'investissement	35
1- Les subventions d'investissement	35
2- Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle	36
3- Les autres investissements de la ville	36
III. Annexes	37

Perspectives macro-économiques: Une croissance économique I. mondiale stable mais incertaine

Le budget primitif 2025 se prépare dans un contexte géopolitique très incertain, conditionné par des contraintes économiques, sociales, réglementaires, sanitaires et écologiques.

Au terme d'un long périple, le Parlement a enfin adopté le projet de Loi de finances (PLF) pour 2025 après le recours par le Premier ministre, à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution sur la base du texte issu de la commission mixte paritaire, et après avoir échappé à une motion de censure.

Dans l'attente de l'adoption du PLF 2025, une loi spéciale avait été votée et promulguée le 20 décembre 2024, afin de permettre la continuité des services publics, mais elle ne permettait pas de répartir les crédits d'intervention comme les dotations d'investissement aux collectivités.

Le gouverneur de la Banque de France, indiquait dans un entretien daté du lundi 3 février 2025, que « notre trajectoire de redressement économique suppose un effort sur plusieurs années pour avoir moins de dette et plus de croissance ». Par conséquent, la contrainte financière étatique va occasionner un redressement des comptes publics et une trajectoire d'évolution des dépenses à maintenir, ce qui amplifiera encore, la perte d'autonomie des collectivités.

Il est donc fondamental, lors des arbitrages budgétaires de tenir compte des conséquences de cette incertitude ambiante, pour apprécier l'évolution des dépenses de fonctionnement et estimer avec lucidité l'évolution des recettes communales.

Cependant, la ville du Moule tentera de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant son programme d'investissement avec beaucoup de rigueur et de discernement dans la mise en œuvre opérationnelle de ses priorités, notamment, la modernisation de son administration, la réhabilitation et la construction d'équipements publics de proximité, l'aménagement des quartiers et l'amélioration de la qualité des services rendus à la population.

A-Analyse du contexte global

1- Aperçu de l'environnement macro-économique

Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

Dans un contexte marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024.

Selon les dernières perspectives économiques mondiales de la Banque Mondiale, les économies en développement, qui contribuent à 60 % de la croissance planétaire, devraient terminer l'année avec des perspectives de croissance à long terme au plus bas depuis 2000.

La Banque Mondiale considère que les fortes incertitudes entourant les politiques internationales pourraient en effet saper la confiance des investisseurs, restreindre les flux de financement et la montée des tensions commerciales et freiner la croissance mondiale.

Aux Etats-Unis, sur le plan conjoncturel, la croissance américaine s'est tempérée fin 2024 mais elle demeure solide. Depuis son investiture le 20 janvier, le président D. TRUMP a annoncé de nombreuses décisions dont certaines sont par nature inflationnistes et nocives pour la croissance (hausse des droits de douane, réduction de la main-d'œuvre disponible en raison de la lutte contre l'immigration clandestine), quand d'autres auront un effet compensatoire (allègements d'impôts, déréglementation, abaissement des prix de l'énergie). (La Banque Postale 05/02/2025)

Sur le plan économique l'inflation reste élevée mais des signes de modération des prix des services ont été jugés encourageants. La banque centrale américaine (Fed) n'a cependant pas baissé son taux directeur fin janvier. Elle devrait continuer à se montrer prudente compte tenu de l'incertitude sur l'environnement économique.

La Chine a terminé l'année sur une tonalité plutôt positive en matière de croissance, sous l'effet des soutiens publics et peut-être aussi en anticipation du relèvement des droits de douane américains.

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

La croissance devrait marquer le pas à 2,5 % en 2025 avant de se consolider à 2,7 % en 2026. L'inflation (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022.

Une modeste reprise de 0,9% est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation

soutenue par l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, dans l'hypothèse de conditions de financement plus favorables.

Au niveau national:

La croissance économique devrait rester atone en 2024 avant une amorce de reprise en 2025. La France reste la lanterne rouge de l'économie mondiale. En effet, malgré une légère amélioration, les indices PMI (Purchasing Managers IndexTM) qui sont des indicateurs clés de la conjoncture des principales économies mondiales et des marchés émergents restent sous la barre des 50 (c'est-à-dire en zone de récession) pour le sixième mois consécutif. Cela fait même 20 mois que cet indicateur avancé de l'activité économique hexagonale est en zone rouge. La récession semble bien de retour dans l'Hexagone. Une perspective également validée par l'indice INSEE du climat des affaires qui, en janvier 2025, est demeuré en zone de recul de l'activité pour le 16ème mois consécutif.

Conséquence logique de cette morosité économique, les statistiques de la Banque de France (BdF) font état d'une nouvelle explosion des défaillances d'entreprises en décembre;

Le taux de chômage devrait atteindre 8,5% de la population active en 2025 avec une perspective de 100 000 destructions d'emploi et 260 000 emplois concernés par une procédure judiciaire.

Une vague de plans sociaux menace la France dans tous les secteurs d'activité, de la construction à l'automobile.

Impact de ces indicateurs sur les finances communales

- L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) constate au 3ème trimestre 2024, une légère baisse de l'indice des prix à la consommation de -0,1% (dont l'énergie +8,6%) par rapport au 2ème trimestre 2024, un marché de l'emploi encore sous tension (-11,7% d'offres d'emploi), une baisse de -8,4% des importations de biens d'investissement et -7,7% des importations de biens de consommation durable et un ralentissement de l'activité sectorielle symbolisé notamment par la baisse des ventes de ciment de -8,6%.

L'INSEE nous rapporte que sur les douze derniers mois, les prix progressent de 1.8 % en Guadeloupe et de 1,3 % pour l'ensemble de la France sous l'impulsion des prix des services (+0,3 %). Ils demeurent stables dans les secteurs de l'alimentation, des produits manufacturés et de l'énergie. Sur un an, les prix de l'alimentation croissent de 1,6 %, les prix des produits manufacturés augmentent de 0,8 %, les prix de l'énergie progressent de 3,2 %, les prix des services augmentent en Guadeloupe au même rythme que pour l'ensemble de la France (+2,2 %).

Ainsi, pour la ville de Le Moule, l'année 2025 sera marquée par la poursuite par la SEMSAMAR, des projets inscrits dans la programmation PVD (CDH de VASSOR, école LL SOLIVEAU et le Gymnase ABOUNA) pour des volumes financiers importants, les projets portés en régie, arrivés à maturité de conception, les grosses dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti ainsi que l'acquisition des locaux administratifs à Damencourt avec le début des travaux d'aménagement. Ces projets, inscrits dans le plan pluri annuel d'investissement (PPI) ne laissent de marges de manœuvre que pour les acquisitions foncières déjà identifiées, les équipements courants (informatique, mobilier, réseaux et véhicules) et quelques études dont les enveloppes figurent aussi dans le PPI.

2- Principales mesures de la loi de finances pour 2025 (LF2025)

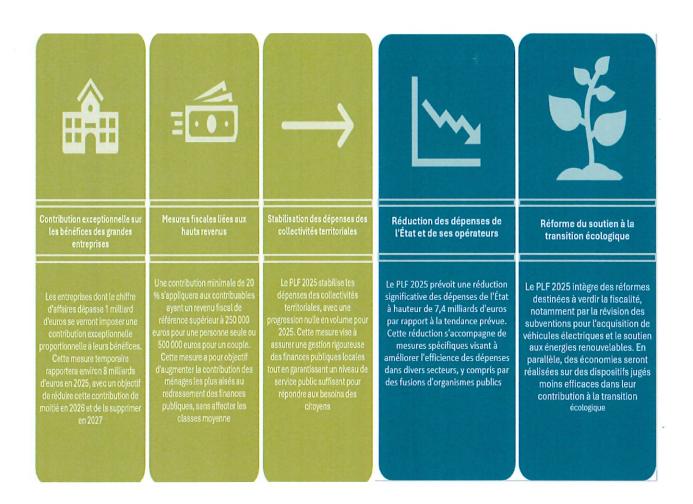
La Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) adoptée le 6 février 2025 est enfin au Journal officiel du 15 février. Le projet est proposé dans un contexte économique particulier, marqué par la résilience de l'économie française et une reprise progressive après plusieurs crises successives, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Le gouvernement, tout en assurant la continuité des services publics essentiels, s'engage dans une démarche de redressement des finances publiques pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires.

L'objectif principal du PLF 2025 est d'amorcer un rééquilibrage budgétaire tout en poursuivant les réformes structurelles nécessaires à la modernisation de l'économie française. Ce budget s'inscrit dans une dynamique de réduction du déficit public et de la dette, avec des mesures ciblées sur la dépense publique et la justice fiscale. Le gouvernement a ainsi fixé trois objectifs principaux pour ce projet de loi de finances :

- Réduction du déficit public : En 2025, le déficit public est prévu à 5,0 % du PIB, avec une trajectoire qui vise à ramener ce déficit sous le seuil de 3 % d'ici 2029.
- Maîtrise des dépenses publiques : Une part importante des économies à réaliser est centrée sur la réduction des dépenses publiques, notamment par une stabilisation des dépenses des collectivités territoriales et un effort de rationalisation au sein de l'Etat et de ses opérateurs.
- Transition écologique et justice fiscale: Le PLF 2025 propose des mesures de soutien à la transition écologique ainsi que des contributions exceptionnelles des entreprises les plus profitables et des particuliers à hauts revenus. Ces mesures fiscales temporaires visent à ne pas pénaliser la croissance tout en assurant une meilleure équité sociale.

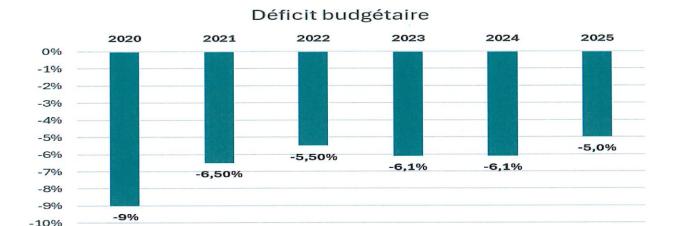
Ce projet de loi, élaboré dans un souci de redressement des comptes publics, est également accompagné de mesures visant à renforcer la justice fiscale et à promouvoir la transition énergétique, tout en maintenant une ambition de soutien à la croissance économique.

Voici les principaux changements et mesures clés contenus dans le PLF 2025 destinés à répondre aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, de transition écologique et de justice sociale :



La réduction des dépenses publiques

Dans le cadre du PLF 2025, le gouvernement fixe des objectifs clairs en termes de réduction de la dette et du déficit public, tout en définissant les moyens pour y parvenir, notamment au travers des mesures spécifiques destinées aux collectivités territoriales. La trajectoire budgétaire vise à stabiliser puis réduire la dette publique sous les 110 % du PIB à l'horizon 2029 (soit moins de 3 303 milliards d'euros)



Le PLF 2025 contient plusieurs mesures spécifiques relatives aux collectivités territoriales, qui doivent contribuer à atteindre les objectifs budgétaires :

Stabilisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF pour 2025 est stabilisé, ce qui implique que les collectivités devront continuer à gérer leurs dépenses sans augmentation de cette dotation

Modulation des conditions d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le PLF prévoit le gel des recettes de TVA affectées aux collectivités à leur niveau 2024. La reconduction des montants de l'année 2024 de TVA ne devrait pas être pérennisée dans le temps puisqu'elle se fera « exceptionnellement pour l'exercice 2025 ». L'Etat bénéficiera de presque toute la dynamique de la TVA pour 2025 (estimée à 1,2 Mds€). Le fonds de sauvegarde des départements ne sera pas affecté par la mesure.

La modulation des conditions vise à encourager les collectivités à orienter leurs investissements vers des projets prioritaires, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des fonds publics. Il est prévu une diminution du FCTVA à hauteur de 287 millions d'euros. Cet effort résulte d'une double action :

- Le taux: Le PLF procède à un abaissement du taux du FCTVA à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) à compter de 2025.
- L'assiette : Les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'assiette éligible, afin de recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement. Il est donc prévu de supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses :
 - Entretien des bâtiments publics
 - Réseaux payés et prestations de solutions informatiques en nuages
 - Voiries

Stabilisation des fractions de TVA affectées aux collectivités

Cette disposition assure que les collectivités locales continuent de percevoir une part des recettes de TVA, tout en stabilisant cette part. Cela garantit une source de financement prévisible pour les collectivités, les incitant à adopter des stratégies budgétaires plus rigoureuses.

Le PLF 2025 présente des objectifs chiffrés et des projections économiques qui reflètent la volonté du gouvernement de redresser les finances publiques tout en soutenant la croissance et la transition écologique. Voici les principaux indicateurs pour 2025, ainsi qu'une analyse des données associées.

Le Budget 2025 en chiffres

- Un objectif de croissance de 1.1 % en 2025 principalement tirée par la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages, qui devrait augmenter de 1,3 % en raison de la baisse de l'inflation.
- L'inflation est projetée à 1,8 % en 2025, après avoir atteint 2,1 % en 2024
- Le déficit public pour 2025 est prévu à 5,0 % du PIB, après un déficit de 6,1 % en 2024
- Les dépenses totales de l'État sont projetées à 490 milliards d'euros en 2025, en légère baisse par rapport aux 491,9 milliards d'euros de 2024
- Les recettes fiscales nettes sont projetées à 357,6 milliards d'euros en 2025, en hausse par rapport aux 322,5 milliards d'euros prévus pour 2024
- Les moyens alloués à la transition écologique augmentent de 2,5 milliards d'euros, avec un soutien accru aux énergies renouvelables, dont le financement atteindra 4,6 milliards d'euros en 2025.
- Emplois publics : Le PLF 2025 prévoit une diminution de 2 201 équivalents temps plein (ETP) au sein de la fonction publique et des opérateurs de l'Etat
- Le coût de la dette pour 2025 est estimé à 54,9 milliards d'euros, stable par rapport à 2024.

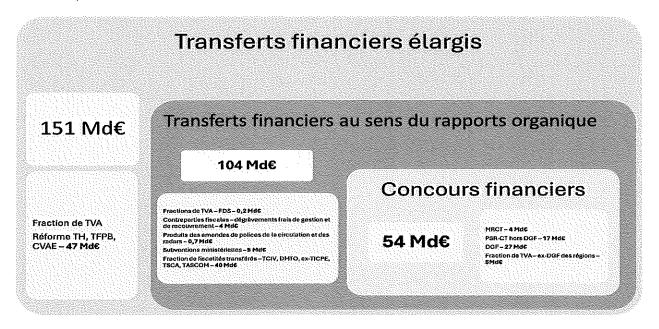
Concours Financiers de l'État versés aux collectivités

Les concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales, qui incluent les dotations et les transferts, sont stabilisés en 2025 pour encourager une gestion rigoureuse des ressources locales. Ces concours comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui est l'un des principaux leviers de financement des communes et des intercommunalités, ainsi que les dotations de péréquation, destinées à réduire les inégalités entre territoires.

En 2025, le montant total des concours financiers de l'État vers les collectivités territoriales se maintient à un niveau stable par rapport à l'année précédente, dans un souci de gestion prudente des finances publiques :

- Le prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, qui s'élève à 44,2 milliards d'euros en 2025, en légère diminution par rapport aux 44,9 milliards d'euros de 2024.
- Les crédits de missions alloués aux collectivités pour financer des projets spécifiques, comme la transition écologique et les infrastructures, sont également ajustés en fonction des priorités du gouvernement.

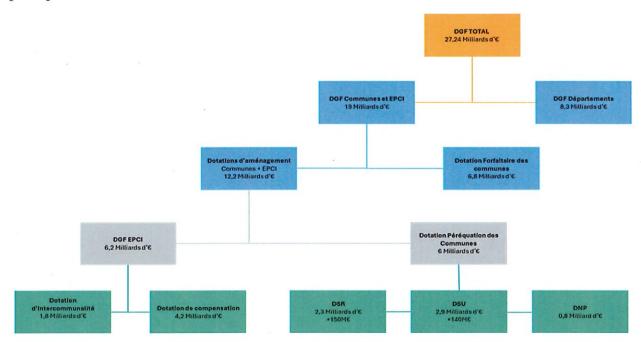
Hors mesures exceptionnelles, l'ensemble des transferts financiers élargis de l'État aux collectivités territoriales représentent 151 Md€ dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025. Ces transferts financiers se composent de quatre ensembles. L'ensemble de ces quatre périmètres (« transferts élargis de l'État ») représentent 151 Md€ (+884 M€, +0,59 %).



DGF 2025

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales en 2025 s'articulent autour de programmes d'aide visant à améliorer la résilience des finances locales, notamment à travers la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les différents mécanismes de péréquation. Ces dispositifs jouent un rôle crucial dans la réduction des inégalités entre les communes riches et pauvres, et dans le soutien aux investissements locaux. En 2025, ces relations s'inscrivent dans une logique de stabilisation des dotations, avec des ajustements spécifiques pour encourager les projets en faveur de la transition écologique.

La DGF totale pour 2025 est stabilisée à 27,24 milliards d'euros, pour s'aligner sur les efforts de rationalisation des finances publiques observés depuis 2023, où des hausses successives de +320 millions d'euros avaient été mises en place pour soutenir la péréquation.



DGF des Communes et EPCI

Dotation des communes : En 2025, la dotation des communes reste stable en valeur absolue par rapport à 2024. Une partie de cette dotation est répartie sous forme de dotation forfaitaire qui tient compte de la population et des critères socio-économiques des communes.

Récapitulatif dotation des communes :

La DGF demeure le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en deux composantes. Pour les communes, ces 2 composantes sont la dotation forfaitaire, principale dotation en volume, basée sur des critères de population

et de superficie et les dotations de péréquation (DNP, DSU, DSR) réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

Dans le PLF 2025, la dotation forfaitaire est stabilisée par rapport à l'année précédente, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques. Cela signifie qu'il n'y a pas d'augmentation significative des montants alloués aux communes au titre de la dotation forfaitaire.

Dotation des EPCI: La dotation des EPCI à fiscalité propre est ajustée en fonction des mouvements de communes entre différents EPCI, avec une compensation liée à la perte ou au gain de population des territoires. Le montant de cette dotation reste également stable par rapport à 2024

Récapitulatif dotation pour les EPCI:

Pour les EPCI, les 2 composantes de la DGF sont :

- Dotation de compensation : Maintenue pour compenser les pertes fiscales des EPCI dues aux réformes fiscales passées.
- Dotation d'intercommunalité : Cette dotation est également maintenue en 2025, sans augmentation prévue, et est fonction de la population des EPCI

DGF des Départements

La dotation des départements est également stabilisée pour 2025, avec un effort particulier de redéploiement des crédits pour soutenir les départements les plus fragiles. Une minoration de 487 millions d'euros est prévue pour les variables d'ajustement.

Dotations d'aménagement

Les dotations d'aménagement, notamment celles visant à soutenir les zones rurales ou urbaines en difficulté, sont ajustées pour mieux cibler les territoires en besoin. La DSR et la DSU bénéficient d'une augmentation significative pour soutenir les communes les plus fragiles.

Transition écologique

Le PLF 2025 prévoit plusieurs dispositifs en faveur de la transition énergétique, de la gestion durable des ressources, et de l'adaptation des infrastructures locales aux changements climatiques. Voici les principaux points concernant la transition écologique pour les collectivités locales.

Budget Vert

Le Budget Vert est une approche novatrice qui consiste à intégrer des objectifs écologiques dans le budget de l'État. Pour 2025, l'accent est mis sur une meilleure évaluation de l'impact écologique des dépenses publiques, notamment celles des collectivités.

Bien que les montants spécifiques liés au Budget Vert ne soient pas toujours distinctement alloués, il s'agit d'un mécanisme de suivi et de contrôle pour s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière compatible avec les objectifs environnementaux du pays

Dette Verte

La Dette Verte, c'est-à-dire les obligations émises spécifiquement pour financer des projets écologiques, reste un instrument clé en 2025. l'État envisage de continuer à émettre des obligations vertes pour un montant estimé à 10 milliards d'euros. Ces fonds sont disponibles pour les collectivités qui présentent des projets compatibles avec les objectifs climatiques.

Soutien aux énergies renouvelables

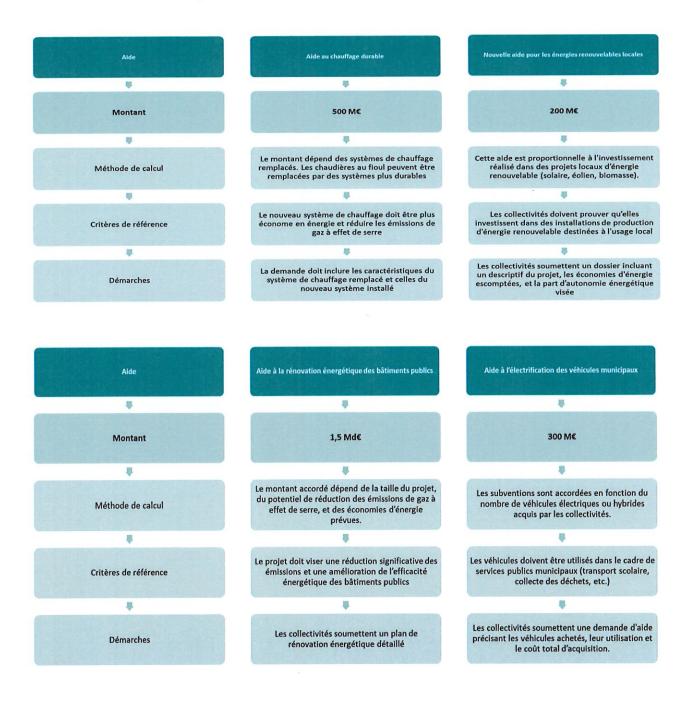
- Le PLF 2025 accorde une importance particulière au développement des énergies renouvelables. Les collectivités sont encouragées à investir dans des solutions énergétiques durables grâce à un soutien financier accru.
- Montant alloué: Une hausse de 4,6 milliards d'euros est prévue pour soutenir les énergies renouvelables, incluant des subventions pour le solaire, l'éolien, et la biomasse

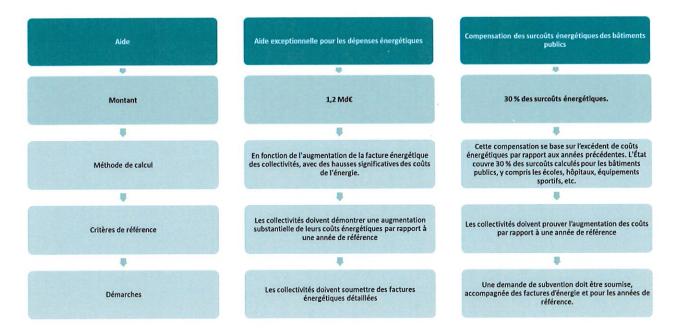
Révision des aides à l'acquisition de véhicules électriques

- Pour 2025, le soutien à l'acquisition de véhicules électriques pour les collectivités est révisé. Bien que le gouvernement continue à encourager l'électrification des flottes de véhicules publics, les modalités de soutien sont ajustées pour favoriser les projets à plus forte valeur écologique.
- Le montant alloué à ces aides est révisé mais maintenu, en fonction des besoins de renouvellement des flottes de véhicules municipaux.

Nouveautés en matière de transition écologique

Le PLF 2025 introduit des mesures de verdissement fiscal, avec des incitations pour les collectivités à réduire leur consommation énergétique et à investir dans des infrastructures écologiques. Les communes et intercommunalités qui mettent en place des systèmes d'énergies renouvelables ou des programmes de gestion des déchets bénéficieront de dispositifs d'allègement fiscal





Article 64 du PLF - Le fonds de précaution - Fonds de résilience des finances locales

Le dispositif principal de ce plan de 5 milliards d'euros, c'est la création d'un « fonds de précaution » appelé aussi « fonds de résilience des finances locales » ou « fonds de réserve au profit des collectivités territoriales ».

Le montant de ce fonds s'élèverait à 3 Mds€:

- Impacterait 450 des plus grosses collectivités (celles « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros »).
- Alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités (douzième de fiscalité) limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Ce prélèvement sera, toutefois, uniquement mis en œuvre lorsqu'est constaté le dépassement d'un solde de référence.

Ce système « d'auto-assurance » doit permettre la mise en réserve du fonds en 2025 afin d'en restituer l'épargne plus tard. Toutefois les modalités de redistribution ne sont pas connues mais se fera après consultation du comité des finances locales

Articles 18 PLF - Aménagement des dispositifs de déductions et d'exonérations en TFPNB

- Le PLF propose un rehaussement du taux d'exonération TFPNB de 20% à 30% au profit des terres agricoles.
- Le budget des collectivités est donc légèrement mis à contribution car les conditions de compensation sont inchangées

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'Etat. Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

A l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Écologie, Aide publique au développement...Les crédits du Service national universel sont de même abaissés.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Du côté de la fonction publique, le gouvernement a fait voter une baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90%) contre 100% aujourd'hui).

Les mesures sur les collectivités et l'outre-mer

- La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).
- Gel de la dynamique de la TVA (compensation TH & CVAE), soit un manque à gagner estimé à 1,2 Md€
- Réduction du taux de remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA): Baisse de 10% du taux de FCTVA qui s'établirait à 14,85% contre 16,404 % actuellement, dès le 1er janvier 2025. Fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sauf pour certaines dépenses informatiques. Pour les

- communes qui perçoivent le FCTVA en décalage, il faudra appliquer le nouveau taux de 14,85% aux investissements 2023.
- Hausse de 4 points en 2025 du taux de cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités (CNRACL) qui passerait de 31,65% à 34,65% (mesure à reporter sur 2026 & 2027)
- Ecrêtement DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et du FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)
- Baisse du Fonds vert : Le fonds vert passerait de 2,5 à 1 milliards d'euros en 2025 et serait principalement orienté vers la rénovation thermique des écoles.
- Baisse des crédits de différents programmes et missions de l'Etat.

L'accélération de la transition écologique :

- La LF 2024 innove et oblige les collectivités locales de + de 3 500 habitants, à compter du CA 2024, à produire une annexe visant à coloriser les dépenses d'investissement sous le prisme du climat.
- Verdissement des dotations : augmentation des dotations, fonds vert pérennisé et financement des projets de rénovation des écoles.
- Renforcement de la dotation Biodiversité.

La revalorisation des bases fiscales :

Pour les communes et les EPCI la revalorisation exacte pour 2025 sera de + 1,8 % (pour mémoire elle était fixée + 3,8 % en 2024 et 7,3% en 2023).

B-Les grandes orientations de la politique budgétaire et financière de la ville

A ce stade de l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et dans l'attente de la validation du compte de gestion par le comptable public, les résultats provisoires de l'exercice 2024 sont estimés ainsi :

- ➤ Le résultat de fonctionnement 2024 est évalué à +11,83M€
- Le résultat de la section d'investissement est projeté à − 6,74M€.
- Par conséquent, le résultat global de clôture 2024 (réalisations + reports N-1) est estimé à + 6,01M€

En tenant compte de l'impact du solde des restes à réaliser (-0,93M€), ce résultat est porté à + 5,08 M€ pour financer le budget 2025.

L'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats de la ville inclut aussi, l'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG), éléments-clés que constituent l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette ou encore l'encours de la dette.

1- L'épargne de gestion :

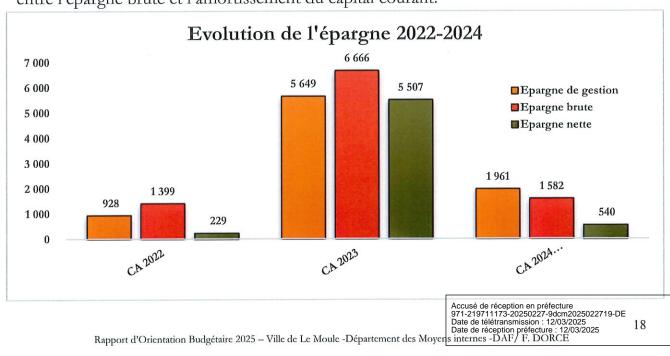
C'est la différence entre les recettes et dépenses de gestion, c'est un indicateur du « train de vie de la collectivité ».

Le niveau d'épargne demeure positif à 1,9M€ malgré une baisse de 65% par rapport à celui de 2023. Cette situation est le résultat combiné d'une forte progression des dépenses courantes de 8% et d'une baisse substantielle des recettes de gestion de 2%.

* Budget principal en milliers d'euros	CA 2022	CA 2023	CA 2024 PROV
Recettes de gestion	35 017	39 555	38 637
Dépenses de gestion	34 089	33 906	36 676
Epargne de gestion	928	5 649	1 961
Résultat financier	-240	-294	-351
Résultat exceptionnel hors cessions	711	1 311	-28
Epargne brute	1 399	6 666	1 582
Amortissement du capital courant	1 170	1 159	1 042
Epargne nette	229	5 507	540

2- L'épargne brute, l'épargne nette

Alors que l'épargne brute correspond à la somme de l'épargne de gestion, du résultat financier et du résultat exceptionnel, l'épargne nette est obtenue par la différence entre l'épargne brute et l'amortissement du capital courant.



Le niveau d'épargne nette ou capacité d'autofinancement s'établit à 0,52K€, soit une baisse de 94% en un an.

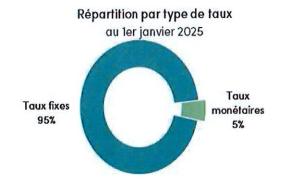
3- L'encours de la dette

Situation de la dette et répartition de l'encours :

La dette du budget principal ressort à 5 958 289 € au 1er janvier 2025 pour un taux actuariel de 3,18 % et une durée de vie résiduelle moyenne de 8 ans et 6 mois. Au 1er janvier 2024, l'encours dette s'élevait à 7 000 436 € pour un taux actuariel de 3,33% et une durée vie résiduelle moyenne de 8 ans et 11 mois. La Ville n'a pas contracté de nouveaux emprunts sur l'année 2024.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours de la commune par type de taux au 1er janvier 2025 :

	Encours au 1er janvier 2025	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class, Gissler
Taux fixes	5 658 289	95,0%	3,10%	8 ans et 11 mois	6	1A
Taux fixes purs	5 658 289	95,0%	3,10%	8 ans et 11 mois	6	1A
Taux monétaires	300 000	5,0%	4,67%	1 ans et 4 mois	1	1A
Euribor 3 mois	300 000	5,0%	4,67%	1 ans et 4 mois	1	1A
Total	5 958 289	100,0%	3,18%	8 ans et 6 mois	7	



Le portefeuille de la Ville est très sécurisé avec 95% de l'encours indexé sur du taux fixe.

Le reste de l'encours (5%) est indexé sur le taux monétaire Euribor 3 mois. Cette constante a un taux actuariel de 4,67% avec encore une possibilité de légère baisse pour l'année à venir.

Le profil de la dette, sur les 7 années à venir, est le suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours début d'exercice	5 958 289	7 181 306	6 186 833	5 256 257	4 290 947	3 885 574	3 471 729
Intérêts	976 983	994 473	930 577	965 309	405 373	413 845	422 519
Amortissement	227 962	184 236	145 017	111 496	78 376	43 505	38 345
Annuité	1 204 946	1 178 708	1 075 594	1 076 805	483 749	457 350	460 864
Encours fin d'exercice	7 181 306	6 186 833	5 256 257	4 290 947	3 885 574	3 471 729	3 049 211

L'annuité de remboursement de la dette est en réduction de 96K€/an en moyenne sur la période étudiée. Le capital remboursé se réduit de 57% entre 2025 et 2031 (soit 554 K€). Mécaniquement, les frais financiers se réduisent de 58% et permettent une amélioration des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

La valorisation des intérêts monétaires (dont la durée de vie est de 1 an et 4 mois) est calculée sur la base des index à ce jour marge incluse (1,05%) soit 4,05% pour l'Euribor 3 mois.

Ramené à l'habitant, le stock de dette au 31/12/2024 représente 259,63€ par habitant, contre 802€ en moyenne dans les communes de la même strate de population.

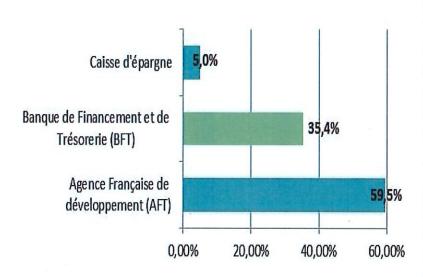
La ville dispose d'une annuité de dette (56,45€/hab.) plus faible que la moyenne départementale (102€). Le portefeuille de la commune est bien sécurisé avec 91% de taux fixe.

Le reste de l'encours (9%) est indexé sur taux monétaires dont 7% sur Euribor 3 mois et 2% sur de l'Euribor 1 an, ce qui permet de maintenir le coût global de la dette à un niveau correct.

Répartition de l'encours par prêteurs au 1er janvier 2025

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires. Ainsi le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

Répartition de l'encours par prêteurs au 1er janvier 2025



L'encours de dette est réparti entre les trois prêteurs finançant le secteur public local. L'AFD et la Banque Française des Territoires (ex CDC) détiennent à eux deux 95% de l'encours. La Caisse d'Epargne quant à elle ne représente plus que 5% de l'encours.

Nous continuerons à privilégier le partenariat bancaire dans toutes consultations bancaires afin de profiter au maximum de la concurrence entre les prêteurs.

Perspectives sur l'exercice 2025

Le dernier emprunt souscrit en 2023 auprès de l'AFD devra être mobilisé à hauteur de 2,2M€ à la fin du premier semestre 2025.

L'encours de dette au 31 décembre 2025 serait donc de :

- Encours prévisionnel : 7.181.305,98 €
- Taux moyen: 3,06%
- Durée de vie résiduelle moyenne : 11 ans
- Répartition de la dette à taux fixes : 98,61%
- Répartition de la dette à taux variables : 1,39%

Cependant, le projet de budget intègre un programme d'investissement venant s'équilibrer avec un nouveau concours bancaire à hauteur de 1,2M€. Il faudra pour cela obtenir de l'AFD, un délai de mobilisation supplémentaire.

Deux ratios permettent d'analyser la capacité de la collectivité à rembourser sa dette:

→ Le taux d'endettement

Le taux d'endettement mesure l'importance de la dette au regard de la surface financière du budget. Il se détermine ainsi : stock de dette / recettes réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024 prev
ENCOURS DE DETTE	10 768	8 529	7 359	7 005	5 958
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	31 979	30 024	35 804	41 261	38 419
TAUX D'ENDETTEMENT	34%	28%	21%	17%	16%

Au 31/12/2024, le taux d'endettement représente 16 % des recettes réelles de fonctionnement

→ <u>La capacité de désendettement</u>

La capacité de désendettement, principal indicateur de solvabilité, indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la commune consacre la totalité de l'épargne brute au remboursement de sa dette. Elle se détermine de cette manière : stock de dette ou encours de dette / épargne brute

	2020	2021	2022	2023	2024 prev
ENCOURS DE DETTE	10 768	8 529	7 359	7 005	5 958
EPARGNE BRUTE	2410	3156	1063	6656	1362
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en année)	4	3	7	1	4

Au 31/12/2024, la capacité de désendettement se détériore en raison de la forte baisse de l'épargne brute de 5,2M€. En théorie, la dette serait remboursable en 4 années.

Evolution à moyen terme des ressources de la ville II.

Le Budget permet de prévoir les produits attendus et les charges à assumer tant en matière de fonctionnement qu'en investissement par l'inscription de crédits, au terme d'un processus d'arbitrage budgétaire.

A- La section de fonctionnement

1- Les ressources

Le niveau des recettes de fonctionnement dépend des aspects de la conjoncture économique et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2025.

Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale).

☐ La Fiscalité reversée :

- L'attribution de compensation (AC) versée par la CANGT dont le montant est fixé à 2,4 M€. Cette dotation est invariable dans le temps, sauf nouveaux transferts de compétences ou réévaluation des prestations (collecte et traitement des ordures ménagères...)
- Le fonds de péréquation intercommunale (FPIC) perçu et réparti par la CANGT variera individuellement pour les collectivités en fonction des transferts de compétence, de l'évolution de la population, de l'évolution de la carte intercommunale au niveau national ou de l'adoption d'un régime dérogatoire. Pour mémoire, le FPIC a progressé de 13 % par rapport à 2023. Ainsi en 2024, la ville a perçu 445 223€.

☐ Fiscalité indirecte :

☐ Droits de mutation : 430 K€ par an (base 2024)

Autres produits courants :

- Produits des services : à estimer selon le niveau de reprise des activités (ALSH, spectacles...): 400K€
- Produits de gestion courante : seront maintenus au niveau de 2024
- Remboursements sur rémunérations du personnel : en fonction de l'évolution de la carrière des agents. : 815K€

☐ Dotations et subventions :

- ➤ DGF : évolution de + 3,84 % par an (dotation de solidarité urbaine)
- Doctroi de mer et taxe spéciale sur les carburants à estimer sur la base des encaissements 2024 : 15M€.

- ➤ Fiscalité en 2024, à estimer au niveau de 2024 (8,5M€) en attendant l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.
- La dotation pour les titres sécurisés augmentera également pour être fixée à 100 millions d'euros. Cette dotation est renforcée pour aider les communes à réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et des passeports. Enfin, 5,5 millions d'euros seront mobilisés pour financer les premières mesures du plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.

2- Regard sur la fiscalité

Les impôts ménages concernent la contribution directe locale. Ils sont composés des 3 taxes que sont la taxe d'habitation sur les logements vacants, les taxes foncières (bâti et non bâti).

			EVOLUTIO	N DE LA FISCA	LITE 2023/202	24			
		2023				2024		2023/2024	2023/2024
	TAUX 2023	TAUX MOYEN DU DEPARTEMENT (état 1259 com de 2020)	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2023	TAUX 2024	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT 2024	EVOLUTION DES BASES	EVOLUTION DES PRODUITS
Taxe d'habitation	11,94%		7 120 184	850 150	11,94%	5 988 000	714 967	-15,90%	-15,90%
Taxe foncière (bâti)	49,32%	26,56%	23 608 000	11 643 466	49,32%	24 542 000	12 104 114	3,96%	3,96%
Taxe foncière (non bâti)	53,90%	70,92%	162 300	87 480	53,90%	171 500	92 439	5,67%	5,67%
Totaux			30 890 484	12 581 096		30 701 500	12 911 520	-0,61%	2,63%
Prélèvement au titre du FNGIR				997 497			997 497		0,00%
Allocations compensatrices				1 265 472			1 254 262	,	-0,89%
Total autres taxes									
Contribution coeff	icient correcteur"	réforme TH"		3 881 721			4 015 770		
Produit à recevoir			30 890 484	8 967 350		30 701 500	9 152 515	-0,61%	2,06%
Prélèvement au titre de l'artic	cle 55 Loi SRU poi	ır information		87 058			87 058		0,00%

Evolution des bases fiscales:

En 2024, le montant prévisionnel des bases des taxes directes locales était estimé à 30,89M €, en baisse de 0,61% par rapport aux prévisions 2023.

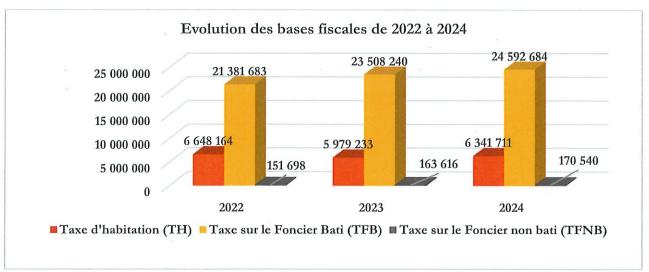
- -15,90% pour la taxe d'habitation
- +14,79% pour la taxe foncière et +9,51% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Fixation des taux de fiscalité:

Conformément aux priorités de mandature, la maîtrise de la fiscalité reste de mise, se traduisant ainsi par une stabilisation des taux. Les collectivités ont la possibilité de moduler uniquement le taux de la TH sur les logements vacants.

Evolution du produit fiscal:

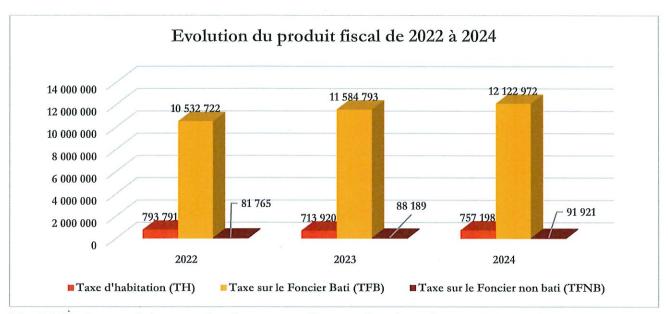
En définitive, le produit fiscal perçu en 2024 s'établit à 7,9M€. En 2025, il sera impacté par le prélèvement SRU (environ 27K€), le reversement FNGIR de 997K€, l'addition des compensations de l'Etat pour 1,2M€ et la contribution au coefficient correcteur (4M€ en 2024).



Depuis 2022, les bases d'imposition définitives (état 1288M) ont évolué de la façon suivante:

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) +15%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) +12,4%

Le 15 décembre, l'INSEE a publié l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) définitif du mois de novembre 2023 ct l'établit à 3,9% en un an. Cet indice permet de calculer le coefficient de revalorisation de la valeur locative pour 2024 au moyen d'un coefficient qui tient compte de (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.



En 2025, le produit attendu des taxes directes locales n'est pas encore connu mais s'élevait à 7,9 M€ en 2024. Corrélativement à l'évolution des bases d'imposition, le produit fiscal a évolué de la façon suivante depuis 2020.

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) +15,1%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) +12,4% en 2024.

Les recettes fiscales bénéficient uniquement de l'effet bases d'imposition lié au coefficient de revalorisation des valeurs locatives puisqu'il n'y a pas d'effet de taux.

Depuis 2020, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB est quant à elle reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de la TH de la commune, le niveau de recette de TFPB est modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur (COCO).

Les communes soumises à la loi SRU

L'article 55 de la loi SRU instaure un seuil minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre dans certaines communes. Sont concernées, les communes qui comptent au moins 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France), et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants. Les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées ». Tous les ans, après vérification des services de l'État dans les communes concernées, elles doivent verser une somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France.

En 2017, le prélèvement sur les recettes fiscales de la ville du Moule s'établissait à 70 342€ pour à atteindre 107 842€ en 2018. Celui de 2019 a été ramené à 92 657€ après la prise en compte de l'EHPAD « Les perles grises » à la demande des services de la ville. Le nombre

3- Les charges ventilées par grandes fonctions

La ville assume ses obligations réglementaires de modernisation des services avec notamment la poursuite des procédures et les modes de paiement dématérialisés au profit des administrés. Ces interventions sont renforcées par plusieurs dispositifs majeurs CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE (CLEA), CONTRÂT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD), CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG), CONTRAT DE VILLE (CV) et PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE), CITE EDUCATIVE, MAISON FRANCE SERVICE.

Les réalisations se poursuivront ou seront renouvelées dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accompagnement du monde associatif, de la lutte contre les exclusions, de la prévention de la délinquance, de l'éducation artistique ou encore de la réussite éducative. Dans le même temps l'équipe du CLSPD, poursuivra ses actions de proximité.

Les fonctions relatives aux services urbains, à l'aménagement, l'enseignement et la petite enfance, le soutien aux associations, la formation et les services généraux des administrations, constituent l'essentiel des charges de fonctionnement de la collectivité.

Le secteur culturel, la sécurité et la salubrité publique ainsi que le sport et la jeunesse constituent pour leur part, les autres dépenses de fonctionnement.

L'incertitude pesant sur l'évolution des ressources doit nous inciter à explorer toutes les sources d'économies possibles (mutualisation, nouvelles politiques d'achats, déprogrammation...) et à opérer des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, ...) pour maintenir les équilibres budgétaires fondamentaux, sans dégrader la qualité des services rendus à la population.

4- Focus sur les dépenses de personnel

Une gestion des ressources humaines optimisée face des mesures règlementaires qui pèsent sur la masse salariale.

Les collectivités territoriales doivent s'adapter, voire se réinventer pour dégager des marges de manœuvre. Le volet des ressources humaines ne fait pas exception compte tenu de la pression sur les charges de personnel. Au même titre que pour l'exercice précédent, l'objectif principal pour l'année 2025 est la stabilisation de la masse salariale.

Le budget 2024 de la collectivité a été impacté par les évolutions réglementaires prévues pour 2024 mais également par les répercussions financières instaurés en 2023.

- Augmentation du taux de la contribution employeur CNRACL (181 064,92 €)
- Attribution de 5 points d'indice (+ 154 980 €)
- Le versement des indemnités de fin de contrat (155 029,89 €)
- L'application de la prime d'inflation (147 993,80 €)
- L'application des avancements de grade et de la promotion interne, (68 218,46 €)
- L'augmentation de la cotisation vieillesse déplafonnée (1,90 % en 2023 passe à 2,02 % au 1^{er} janvier 2024)
- Effet année pleine des évolutions réglementaires : valeur du point, ticket restaurant, revalorisation salariale des échelons bas de la cat C et B (30 141,45 €)
 - Indemnité élection (12 644,21 €)
 - 12 Contrats de 17h (213 680 €)
 - Heures supplémentaires (+60 383,34 €)
 - Congés payés (22 285,90 €)

En 2024, le montant de la paie s'élevait à 23 723 506,25 € (salaire brut 17 599 915,76 € + charges patronales 6 123 590,49 €) contre 22 706 459,86 € en 2023 soit une augmentation de 4%.

- En 2025, l'évolution des charges du personnel sera conditionnée par :

- L'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (+ 269 533,20 €)
- L'application de la promotion interne 2024 (+7 443,25 pour 1 année 13 agents) et avancement de grade 2024 et 2025 (coût pour 10 agents par an 9 097,20 € + 10 agents en 2025 par mois 758.10) → (+10 000 €)
- Nomination suite réussite concours (3 agents + 2 520 €)
- L'augmentation du SMIC à prévoir
- Mise en place de la protection sociale (7 €/agent pour la prévoyance et 15 € pour la santé par agent avec un effectif moyen de 400 agents (105 600 €)

Au 1^{er} février 2025 : 20 agents bénéficient de la prévoyance et 102 agents bénéficient de la santé

Pilotage de la masse salariale

La masse salariale représente une part significative du budget des collectivités territoriales. Son augmentation est influencée par plusieurs facteurs : progression des carrières, revalorisations statutaires, recrutements, et organisation du travail. Dans un contexte de maîtrise des finances publiques et d'optimisation des ressources, il est

Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20250227-9dcm2025022719-DE Date de télétransmission : 12/03/2025 Date de réception préfecture : 12/03/2025

essentiel d'adopter une gestion rigoureuse et proactive tout en garantissant la qualité du service public et le bien-être des agents.

Axes de préconisations : leviers d'optimisation et de réduction de la masse salariale

Optimiser la gestion des effectifs

- Encourager la polyvalence et la mutualisation des compétences
- Développer la mobilité interne et les reconversions pour limiter les recrutements externes

→ Rationnaliser le temps de travail

- Mise en conformité avec la durée légale de 1 607 heures annuelles
- Réduction et encadrement des heures supplémentaires
- Poursuite du développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour anticiper les évolutions et limiter les recrutements externes

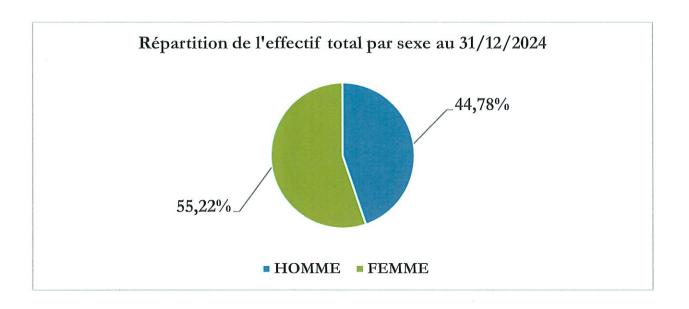
→ Développer une culture de performance et d'optimisation

- Sensibiliser sur les enjeux budgétaires et à la maitrise de la masse salariale
- Miser sur la formation et le développement des compétences des agents prioritaires
- Les principaux indicateurs des RH

Présentation des effectifs de la ville du Moule

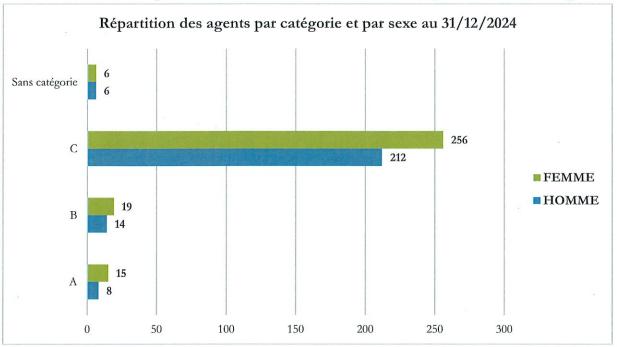
Catégories	Statuts	2020	2021	2022	2023	2024
	Titulaires	328	319	314	311	308
	Stagiaires	4	15	13	9	17
С	Contrats à durée déterminée	122	120	130	131	141
	Contrats à durée indéterminée	3	3	2	2	2
	Titulaires	25	27	27	31	30
	Stagiaires	1	1	5	0	0
В	Contrats à durée déterminée	1	v	0	0	1
	Contrats à durée indéterminée	2	2	2	2	2
	Titulaires	14	15	17	18	20
	Stagiaires	1	1	0	0	1
A	Contrats à durée déterminée	1 1	1	1	1	0
	Contrat à durée indéterminée	1	1	1	1	2
Autres	Contrats aidés	5	7	5	4	3
Contrats	Apprentis	4	2	6	6	5 .
	Stagiaire gratifié	0	0	0	0	1
	Chômeurs indemnisés	0	0	2	5	3
	Collaborateur de cabinet	1	1	0	0	0
TOTAL		513	515	525	521	536

En 2024, l'effectif de la ville était de 536 agents dont 71,27 % d'agents titulaires, stagiaires et CDI dont 61,01 % pour la catégorie C, 5,97 % pour la catégorie B et 4,29 % pour la catégorie A, les CDD représentent 26,49 % et les autres contrats 2,24 %.



Au 31 décembre 2024, l'effectif de la collectivité se composait de 536 agents dont 55,22 % de femmes et de 44,78 % d'hommes.

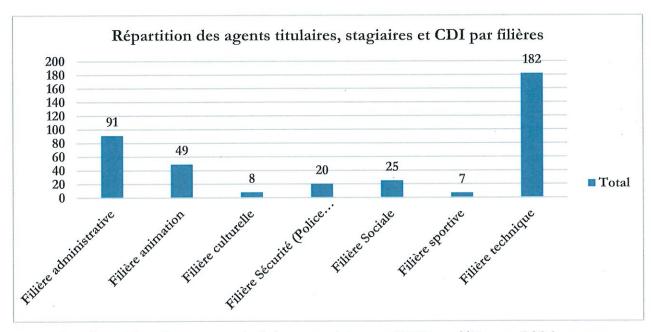




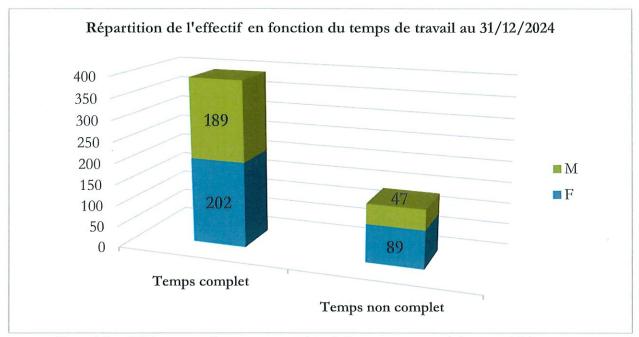
catégorie C est prédominant par rapport aux catégorie B, A et sans catégorie (87.31 % C, 6,16 % B, 4,29 % A et 2,24 % sans catégorie).

	номме	FEMME	TOTAL
A	1,49%	2,80%	4,29%
В	2,61%	3,54%	6,16%
С	39,55%	47,76%	87,31%
Sans catégorie	1,12%	1,12%	2,24%
			100,00%

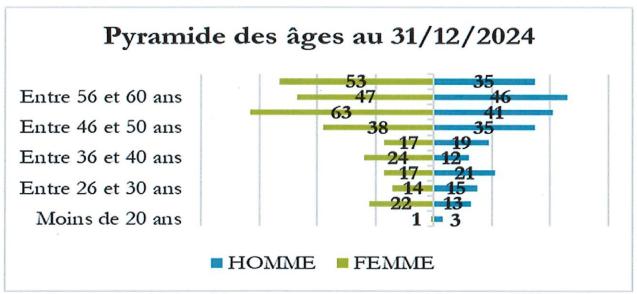
Les femmes sont majoritairement représentées au sein des trois catégories par rapport aux hommes.



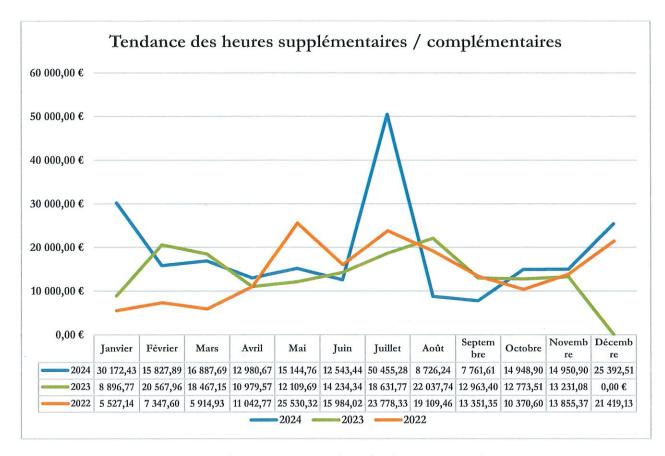
La répartition des agents titulaires, stagiaires et CDI par filière en 2024 montre que 47,64 % des agents sont concentrés au sein de la filière technique à savoir 182 agents sur 382. La filière administrative représente 23,82% et la filière animation 12,83 %. Les 4 autres filières (sécurité, culturelle, sportive et sociale) cumulent 15,71 %.



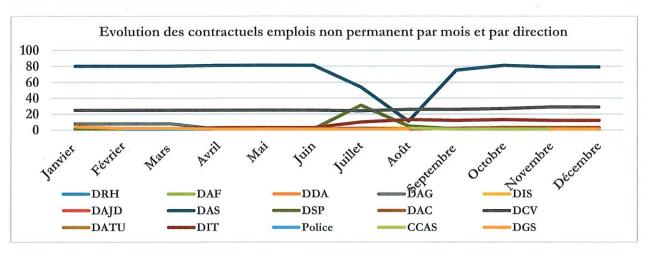
Parmi les 527 agents (hors apprentis, chômeurs et stagiaire gratifié) que comptait la ville en 2024, on peut constater que 391 exerçaient leur activité à temps complet dont 202 femmes et 189 hommes. Il convient de noter que l'effectif 2024 comprend 3 chômeurs, il s'agit d'agents ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle et qui perçoivent l'allocation de retour à l'emploi.



La pyramide des âges fait apparaître un personnel vieillissant : 67 % ont plus de 45 ans et 53 % plus de 50 ans.



Nous constatons une forte augmentation des heures supplémentaires par rapports aux années 2022/2023, Une augmentation sur les mois de juin à Août qui peut s'expliquer sur le nombre de manifestations sur le territoire.



La Direction des Affaires scolaires et la direction du cadre de vie font le plus souvent appel aux contractuels saisonniers (moyenne 88,5) afin d'accomplir leurs missions.

B-La section d'investissement

Les dotations d'investissement, telles que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), le Fonds vert et les concours des autres collectivités locales, soutiennent depuis plusieurs années, les projets d'investissement des collectivités du bloc communal.

1- Les subventions d'investissement

« Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales »

Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un haut niveau.

Il est prévu une diminution du FCTVA à hauteur de 287 millions d'euros. Cet effort résulte d'une double action :

> *Le taux* : Le PLF procède à un abaissement du taux du FCTVA à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) à compter de 2025.

> L'assiette: Les dépenses de fonctionnement sont exclues de l'assiette éligible, afin de recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement.

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE contre 570 millions d'euros en 2024),
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) : maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE),
- Fonds vert: hausse de 150 millions d'euros en autorisation d'engagement, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.

La ville du Moule envisage de reprendre les résultats de l'année 2024, dans le cadre du budget primitif 2025. A ce titre le budget primitif 2025 devrait donner une lecture unique des prévisions de l'exercice.

2- Les programmes entamés et intégrés dans une logique pluriannuelle

D'emblée, la programmation pluriannuelle des investissements (voir annexe jointe) reprend les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement.

Le budget d'investissement 2025 devrait d'une part traduire la suite des projets mis en œuvre à partir 2015 (solde RHI, vidéo protection, gros travaux d'entretien ou de rénovation du patrimoine bâti, études, renouvellement d'équipements...), les travaux impasse Christiani (AG50) sous forme de reports.

D'autre part, les crédits d'investissements 2025 permettront le financement du solde des travaux du centre de développement humain de VASSOR, les interventions sur le réseau routier, la réhabilitation de l'école LL SOLIVEAU, l'acquisition des locaux administratifs de DAMENCOURT, la réhabilitation du gymnase F. ABOUNA, des acquisitions foncières dans la cadre de la DUP Royal Key.

Enfin, l'inscription de crédits nécessaires au financement de constructions nouvelles, grosses réparations (ravalement, toitures...), clôtures d'équipements sportifs et scolaires et travaux de mise en conformité de différents édifices publics, est actuellement en cours d'arbitrages budgétaires, sous réserve d'une soutenabilité financière avérée et de la maturité opérationnelle des projets.

3- Les autres investissements de la ville

Un volume d'études est envisagé en 2025 pour affiner les futurs projets de travaux et les dossiers de financement. Les crédits nécessaires au renouvellement du parc automobiles et l'acquisition de matériels divers (éclairage, mobilier, matériel informatique...) viendront compléter l'enveloppe de la section d'investissement.

Compte tenu du contexte économique et social local, il est impératif d'achever les projets engagés pour encaisser les subventions de nature à reconstituer les fonds propres de la collectivité.

Il est donc important d'actualiser les plans de financement pour tenir compte de l'impact de l'inflation sur les coûts de réalisation et les délais d'approvisionnement.

En 2025, la ville envisage de poursuivre sa stratégie de maîtrise des dépenses courantes de gestion d'optimisation des sources de financement sans activer le levier fiscal mais un recours à l'emprunt d'environ 1,2M€ sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

III. Annexes

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, pris en application de l'article 107 de la loi NOTRe énonce que « le rapport du DOB doit comporter « la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations en matière de programme d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes »

Le PPI est un outil de pilotage financier de programmation permettant de traduire les volontés politiques d'investissement d'une collectivité sur une durée de mandat.

Il permet essentiellement de vérifier la compatibilité du programme d'investissement de la collectivité avec le maintien des équilibres financiers, ce qui amène à donner un ordre de priorité aux projets.

Voir pièce jointe

LEXIQUE

- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - Les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...).
 - Les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts..).
- > LA SECTION D'INVESTISSEMENT retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- > L'ÉPARGNE BRUTE correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- L'ÉPARGNE NETTE correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.
- LE FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la commune pour financer ses investissements.
- LE FONDS DEROULEMENT au 1er janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds déroulement du 1er janvier, au quel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.
- LE POTENTIEL FISCAL est un indicateur de richesse fiscal qui permet d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune de manière objective. ... à fiscalité propre, la richesse tirée par la commune de son appartenance au groupement est valorisée dans le potentiel fiscal de la commune. Il est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.
- LE POTENTIEL FINANCIER d'une commune (CGCT, art. L.2334-4) représente donc la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche. Il correspond à son potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (hors part compensations) perçue l'année précédente. Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population Insee + résidences secondaires). Il est minoré de la contribution au redressement des finances publiques de la commune de l'année précédente, et le cas échéant, des prélèvements fiscaux subis sur le produit des impôts directs locaux, l'année précédente par la commune.
 - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) est un instrument indispensable pour assurer une projection suffisante et efficiente des projets de la collectivité dans le temps du mandat et doit se préparer en appui d'une prospective financière.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250227-9dcm2025022719-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025
Date de réception en préfecture : 12/03/2025

VILLE DE LE MOULE - PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2014-2026

					CLAUL stallarious 2014 A	estions 2014 A.	Was State States	90306		RP202	+ **Both		Africa.
SCOLOGE	COULTROJET	CONTRACTOR	SUBTESTICES	PART	2002				Taneth		•		
					DEPENSES	RECEITES	DEPENSES	ROCETIES		DEPENSES	RECEITES	DEFENSES	RECEITES
BELISUS TRANCHES ACHEVENIBUT (processee 120%) TVA,CP3563.1	6837629	ಚುಗುರವರ ನೀಡ ಚಿತ್ರವ	320000	2817029	385 385				42,81%	162.954			
PVD.PA, CONGETEMENT PARASSMIQTE ECC. E ELEMENTALETANE LAUERNESCI, VEAD-MODERNISALION APPARELL SCOLAIRE / 13 mais	2020574	PARTIES SOUTH THE STREET STREE	1676171	34.463	348138	90,000	392851	313.274	36,68%	1279526	450.000	j	322.35
PVD(WA)- HUDERT CONSIDERTON CENTRED PREVELOPEMENT HUMIN DE VASSOR & MAY - ORONGE AP UM?	1662 846	TINGS ADVOTES. Decytosiyasactores. N(IDE)	956612	706234	CEC 341	456 948	700 044		30,14%	330 261	499.664		
PUD (W B) - AALDWIGENENT ESPACE PUBLIC CDH WASSOR	1 109 141	Denomble de incomentent à inco-(Pium Canner)	1	1,109,141			,		5000				
PUD-AMENAGEMENT TERSTIED, FRECT. LABET ESPACE CO-WORKING	873 141	25 CTR - CASOT LOSG	643.790	229 351	33.58	38.333	2975		0,73%				
PUD(P) - CONFORTEMENT ET BERABLITATION DESEQUIPEMENTS SPORTIFS - GYADASE FELIX ABOUNA (SYBK)	1173686	موم می بن تربیات کندا شفت مجمع محمد تابید	495000	678686				,	ĝĝes	160 000	48000	1013686	374 106
MINE DO FLACE SONIÈME AL TERNALIP BAUX POTABLIUS ECCLES. Mos em plo c de 23 cisarems - M locate sederiques esfiloso???	133 168	西亚 2019-38 5	38186	286 75	15543		117 625		100,00%		98188		
F.D.Bo CREATION DUNNOUTRAUCDESTER FERR TRANCER - M. M.C. ANTWEST -	16 000 000		ŀ		31993				0.30%				
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE. Agena des 80 pre géométiques ACS0	721 369	2000 200 - 200 to 600	396838	151 451	82.281		223979		42.4%	415309	396 838	1	82.281
PLAN DERELANCE-AMENAGEMENT FAREDNE DE CADENET - ese chès salvera est è l'es	112 689	751.9000	35 695	32 688	76340				67.74%	8K 3K	89 000		1
PUDAMENAGEMENT MICROPOLIE. wave er spripmmens (n veicher)	355 752	201 5030 - 7-4C 30 30 30 30 - 3051 2013 1773	27.000	78732	28133	900 E4	30963		5,65%		250 000	36610	1
MODERUINIEN EN SEGUERATION DES ECCLES Transmich univercement de roisses seges que de décare et roosse de d'act és, pose de ciset san un sposs	430 000	CONTRALPENI	20000	180 000			97.954		ម្នា	352 646	139 010		
MISE EN SECURITEDES ECCLES CLOTO RE ECCLEJEAN GALLERON	90 000	CONTRALPENT	34000	36 (103)					0,00%	000 DS	54 900		
REHABILITATION DE LA CLIMA DESATION CSCR. LOYSON	139 900	CONTRATPENT	.8000	52 000					0,00%	130 000	52.000		
AIRE EN SELTEITEDES EQUIDEMENTS SECRITIFS CLOUDE DERBAINS LACROX ET WEACH FOOT	85 000	CONTRAT PEXT	51000	34000			135 525		139,44%		34 000	***************************************	
BEFABILATEN DE LA CIDIATEATEN DE LAMEDIATERQUE	225 000	CONTRAT PETT	135000	000 06			230653		102,51%		90.00		
ACQUINTION ET AMENOMENT NOCAL ADMINIST DAMENCOUNT	3682433	Troops at 2005.	509 092	3 173 341	1 105 575	152.735	431830	187 297	4L75%	SSG 500	172 000	1345@8	31.065
ACOCATE OF	4 TJ 725	DODERES ONADE 1532 - PEDOS 39030	306.365	111169				8 000	0000	100 000	30.000	317725	268 365
MODERNIENTENERS TO SECONDARY TO										18445			
TRAYACK DE HETGRENING TON D'EQU DEMENTSPUR. I'S (ROS, scole de COCCONER)	590995	TET 40 SING COMPANDS	9ELSET	155 238					0,00%	396 995	435,756		
TRATANXALKING ON THE TER DE GUENETIE	111 900	C+2"5557.¢	55000	56 000				22 200	0,00%	111 (00)	32800		
ENVELOPE EDE (EL PA) OUR IVAUX DE GROSSES REFARITONS (ETANCHERT É DÉ SONT ES ENTRE CARRETAGE, CLIMATEATION)	8 000 000	503	417735		4 358 471	100 000	638.389		64.96°s	00.6 0.00		600,000	
EVELOPE ENERGY SOUTHER 50,505	16 000 000	ZPC 3017 - C+30057	250,000		10 325 605	340,380	3848241		58,61%	137 32	18226	1100.000	
EVELOPE BE GENERALE STUDIES ET LOGCIELS	2 500 000			•	138354		67.336			339 000		330000	
ENVELORE EDE CREDITS POUR ACQUISITORS MATERIES, MORDIER, TERRADOS, VÉRICOLES, ETA ÉMACE PUBLIC, PURE OVTIQUE	15 000 000	ಯಾರ್ವಿಸ್ತಾನ ೨೦೩೩ (೨೯೯೭+೨೩)೨೭ ಕ್ಷರ್ಭನಿಕಾನ್ಯ ೨೦೩೫ ಜನಿಸುವುದುಕ್ಕಾನಿ;	203884		10 366 434	135.85¢	1 491 693			2 724 566		1500000	
TOTALIX	77.481.747		Z29 668 GE		31656398	1539203	8410038	330771		9 576 761	3061471	6312 049	134 97
				/									